

No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le mardi 4 juillet 2023 à 19 h. La présente assemblée s'est ouverte à 19 h 01.

Sont présents à cette assemblée les membres du conseil : M. Pier-Luc Laurin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, sous la présidence de M. Michel Morin, maire suppléant.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, Me Caroline Dion, greffière et Mme Marilou P. Thomas, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le président de l'assemblée publique de consultation procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 01.

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION**

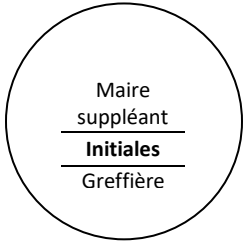
La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

➤ **Projet de règlement 601-92 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé (Gestion des matières à déchets, recyclables et putrescibles et contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels) :**

1. Le projet de règlement a pour but de modifier la gestion des matières à déchets, recyclables et putrescibles à l'intérieur des projets intégrés et également d'ajouter de nouvelles conditions liées à l'exigence d'une contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels préalablement à la délivrance d'un permis de construction.

### **PROJET DE RÈGLEMENT 601-92**

Madame Marilou P. Thomas, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique le *Règlement 601-92 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé (Gestion des matières à déchets, recyclables et putrescibles et contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels)*.



**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

Madame Marilou P. Thomas, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique que les dispositions mises de l'avant par le présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune personne du public n'est venue assister à la présente assemblée de consultation.

Des élus présents posent des questions pendant la consultation tenue pour le projet de règlement numéro 601-92.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le président de l'assemblée publique de consultation procède à la levée de l'assemblée à 19 h 04.

[ORIGINAL SIGNÉ]

\_\_\_\_\_  
Michel Morin, maire suppléant

[ORIGINAL SIGNÉ]

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Dion  
Greffière